

SEANCE du 29 janvier 2013

L'an deux mil treize, le vingt neuf janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt deux janvier deux mil treize, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Théodore FRESSIGNE, Janine ARCOURT, Michel CAILLON, Francis ROBERT, Nicole MORISSET, Stéphane COTIER, Laurent PEREZ, Sébastien LYS, Gilberte DENIEL, Jean LAROSE.

Monsieur Guy. BOISSELEAU a donné pouvoir à Mr Michel CAILLON
Monsieur Coenraad TER KUILE a donné pouvoir à Mr Laurent PEREZ

ETAIT ABSENT : Jacky VERDON

Mme ARCOURT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Convention de médecine professionnelle et préventive
- Entrées de bourg (RD 6 – RD 145)
- M.N.T.
- Stationnement du bateau de Mr BERNARD Marc
- Questions diverses

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de maintenance informatique établi par Nadia Dépann'Informatique concernant les équipements et les ordinateurs installés à l'école élémentaire et maternelle.

Le montant de la prestation s'élève à 520 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte les termes du contrat de maintenance informatique ainsi que le coût de la prestation et habilite le Maire à signer le dit contrat.

AMENAGEMENT DES ENTREES DE BOURG

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement des entrées du bourg :

- 1ère tranche : RD 6
- 2ème tranche : RD 145 tranche conditionnelle

Le montant de la participation de la commune n'étant pas connu officiellement à ce jour, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de contacter rapidement la DID afin de préciser les éléments financiers nécessaires pour prendre une décision définitive.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Depuis septembre 2008, la commune participe à hauteur de 60 % à la garantie maintien de salaire des agents. La Mutuelle Nationale Territoriale est notre prestataire actuel.

Dans un souci de mutualisation, le Centre de Gestion propose de lancer une consultation en vue de signer une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

Il convient dans un premier temps de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer cette consultation ; les tarifs et garanties seront soumis à partir du 1er juillet 2013 afin que la collectivité puisse prendre la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le centre de Gestion à compter du 1er janvier 2014.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation -volet prévoyance, que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente Maritime va engager en 2013, et à ce titre, lui donne mandat.

CONVENTION POUR LE SUIVI MEDICAL DES AGENTS

Le Maire donne connaissance de la convention de surveillance médicale des agents de la mairie assurée par l'ASTA.

Le Conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité des membres présents et représentés et mandate le Maire à signer tous documents nécessaires.

STATIONNEMENT DU BATEAU de Mr BERNARD Marc

Le Maire fait part du courrier de Monsieur BERNARD Marc qui sollicite un emplacement temporaire en bénéficiant du tarif annuel.

Le Conseil Municipal examine cette demande et refuse sa proposition dans la mesure où Monsieur BERNARD Marc ne peut bénéficier pour son bateau que d'un contrat à titre temporaire.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal demande au régisseur du port d'établir une facturation mensuelle.

Le Conseil Municipal, vu le délai entre la demande de Mr BERNARD (12/2012) et cette présente décision annule pour cette période toutes pénalités de retard.

AMENAGEMENT DE LA SALLE de l'Ancien Cinéma

Monsieur le Maire considère qu'il y a lieu d'aménager sa salle de l'ancien cinéma afin de réaliser une salle polyvalente (spectacle, conférence, projection...).

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité des membres présents et représentés, cet avant projet pour un coût d'objectif d'environ 80 000 € sachant que nous n'avons pas encore l'ensemble des devis.

Ce point de l'ordre du jour sera réexaminé dans une prochaine séance.

La séance est levée à 22 h 30.